

Prix de vente	Honoraires de l'agence T.T.C (T.V.A 20 %)
De 0 à 50 000 €	10 % TTC
De 50 000 € à 100 000 €	7 % TTC
De 100 000 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 000 € à 200 000 €	7 % TTC
De 200 000 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 000 € à 400 000 €	6 % TTC
De 400 000 € à 500 000 €	6 % TTC
500 000 € et plus	6 % TTC



- 1) Les honoraires seront ramenés au millier d'euros inférieur lors du calcul de la prise de mandat.
- 2) Aucun honoraire ne sera dû avant la réitération par acte authentique devant notaire (Art 6 Alinéa 3 Loi 70-9 du 2 janvier 1970)
- 3) Le mandat est obligatoire. Décret n°72-678 du 20 juillet 1972.
- 4) Les honoraires de l'agent immobilier ORPI seront à la charge du vendeur, excepté dans le cas où l'acquéreur accepterait de les prendre à sa charge.

CCI DE FRANCE
CCI: Sète - Frontignan - Méze
Représentant légal
MARTI - Alain

CARTE PROFESSIONNELLE
(la n° 70-9 du 02/01/1970)
Carte délivrée le: 26/04/2016
Par la CCI: Sète - Frontignan - Méze
Le Président:
Olivier ODDI

CCI DE FRANCE
CCI: Sète - Frontignan - Méze
Permettant l'exercice de l'activité de:
Transaction sur immeubles et fonds de commerce * Gestion immobilière

CARTE PROFESSIONNELLE
N° - CFI 3403 2016 000 006 788
Valable jusqu'au: 26/04/2019

Titulaire de la carte:
Sarl * Capa Immobilier
7 qu Banefie Guilard
34140 MEZE

N° unique d'identification: 320 838 857

La suite des informations réglementaires est consultable sur ce lien:
www.professionnels-immobilier.cci.fr

00171